

2006 D N° 2171

Volume : 2006 P N° 1590

Publié et enregistré le 13/02/2006 à la conservation des hypothèques de

CAHORS

Droits : 6.922,00 EUR

Salaires : 136,00 EUR

TOTAL : 7.058,00 EUR

Le Conservateur des Hypothèques,

Jean Michel HYDOLPHE

Reçu : Sept mille cinquante-huit

Euros

51481 02

/JAG

VENTE SERIEYS / CLEMENT

L'an deux mille six,
Le quatre février,

Au siège de l'Office Notarial ci-après nommé,

Maître Jacques THOUMAZET, soussigné, notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Colette LAVAYSSIERE, Félix FALCH et Jacques THOUMAZET, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial à FIGEAC (Lot), 6 avenue du Maréchal Joffre,

A reçu le présent acte, contenant VENTE de propriété bâtie.

IDENTIFICATION DES PARTIES

"VENDEUR" :

Monsieur Maurice **SERIEYS**, chauffeur, et Madame Magali **LARGUILLE**, aide comptable, son épouse, demeurant ensemble à BAGNAC-SUR-CELE (46270), 5 Côte Impériale.

Nés, savoir :

- l'époux à FIGEAC (46100), le 17 mai 1963 ;
- l'épouse à FIGEAC (46100), le 12 décembre 1967.

Mariés sans contrat à la mairie de BAGNAC-SUR-CELE (46270), le 7 juin 2003, l'épouse en premières noces, l'époux en secondes noces (comme étant veuf de Madame Claudine Marie LALANDE).

"ACQUEREUR" :

Monsieur Armand Christian Elie **CLEMENT**, fonctionnaire à la Préfecture de Police de PARIS, et Madame Monique Renée **REMY**, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à GOUAIX (77114), 2 impasse des Rosiers.

Nés, savoir :

- l'époux à TROYES (10000), le 12 juin 1945 ;
- l'épouse à PARIS (14ème), le 2 octobre 1943.

SECTION	NUMERO	LIEU-DIT ou ADRESSE	CONTENANCE
AN	108	Pont Neuf	433 m ²

Biens mobiliers

Et les meubles meublants suivants, qui n'y sont pas attachés à perpétuelle demeure et ne constituent donc pas des immeubles par destination :

• éléments de rangement de cuisine hauts et bas.....	3.500 €
• un réfrigérateur.....	200 €
• un lave-vaisselle.....	200 €
• une hotte aspirante.....	100 €

Valeur totale : QUATRE MILLE EUROS.....	4.000 €
---	---------

Tel que l'objet des présentes existe, s'étend, se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances, immeubles par destination (**notamment l'insert, placé dans la cheminée**), sans aucune exception ni réserve, sauf à tenir compte de ce qui peut être le cas échéant indiqué au présent acte.

NATURE ET QUOTITE DES DROITS IMMOBILIERS CONCERNES

La vente porte sur la **totalité en pleine propriété** du Bien sus-désigné, qui appartient au Vendeur de la manière indiquée ci-après, à la suite de la partie normalisée, sous le titre "Origine de Propriété des Biens Immobiliers".

EFFET RELATIF

Acquisition reçue le 4 mars 2000 par Maître Bertrand MOREL, notaire à Figeac, et Maître THOUMAZET, publiée à Cahors le 11 avril 2000, volume 2000P, n° 3002.

CHARGES ET CONDITIONS

La présente vente a lieu sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière qui, ne donnant lieu ni à publicité foncière ni à taxation, seront développées à la suite de la partie normalisée du présent acte.

PROPRIETE – JOUISSANCE

L'Acquéreur est propriétaire du Bien vendu à compter de ce jour.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, le Bien vendu étant entièrement libre de location ou occupation, ainsi que le Vendeur le déclare et que l'Acquéreur a pu le constater en le visitant.

PRIX

La présente vente est conclue moyennant le prix de **CENT QUARANTE MILLE EUROS (140.000 €)**, s'appliquant :